

IM10010489000002318

RECOMMANDE
ADMINISTRATION COMMUNALE
A l'attention des Membres du Conseil
Communal
Centre, 2

4890 Thimister-Clermont

Votre correspondante : Anne Jacobs
Téléphone : 04/242.86.83
E-mail : anne.jacobs@resa.be

Liège, le 15 novembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Objet : Assemblée générale du second semestre 2019

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée générale de notre intercommunale se tiendra à notre siège social, Rue Sainte-Marie 11 à 4000 Liège, ce **mercredi 18 décembre 2019 à 17 heures 30.**

L'ordre du jour de cette Assemblée s'établit comme suit :

1. Elections statutaires : Nomination définitive d'un Administrateur représentant les Communes actionnaires ;
2. Elections statutaires : Nomination d'Administrateurs représentant les autres actionnaires ;
3. Adoption des règles de déontologie et d'éthique applicables aux organes de gestion ;
4. Droit de consultation et de visite des actionnaires communaux et provincial ;
5. Plan stratégique 2020-2022.

L'ensemble de la documentation relative à cette assemblée générale a été transmise par courriel à votre Administration et est également téléchargeable dans l'espace « associés » du site internet de RESA à l'adresse :
<http://www.resa.be/blog-ag/>.



À cet effet, vous trouverez ci-dessous, pour rappel, votre login et mot de passe⁶²:

- login : thimisterclermont
- mot de passe : Resa_AG

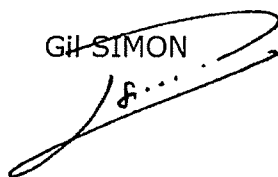
Nous vous saurions gré de nous faire connaître la position adoptée par votre Conseil communal sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour pour le 17 décembre 2019 à 12 heures au plus tard.

Nous avons, par ailleurs, pris bonne note des noms des cinq délégués qui vous représenteront à nos Assemblées pour la durée de la législature en cours. Cependant, en cas de modifications, nous vous saurions gré de nous les communiquer avant cette même date.

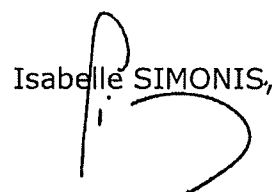
D'avance, nous vous remercions de bien vouloir transmettre copie de la présente convocation aux délégués désignés et de procéder aux formalités de publicité de la présente convocation dans le respect des dispositions de publicité de l'administration inhérentes au Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Conformément à l'article L1523-13, §1er, alinéas 4 et 5 dudit Code, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces associées.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

GIL SIMON


Directeur général.

Isabelle SIMONIS,


Présidente du Conseil d'administration.

⁶² Le mot de passe vous a initialement été communiqué dans notre courrier du 5 avril 2019. Celui-ci est toujours valable à moins que votre administration n'ait décidé de procéder à sa modification.